

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

CONSEIL EXECUTIF
Neuvième session ordinaire
25 - 29 juin 2006
Banjul (GAMBIE)

EX.CL/261 (IX)

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES EN CHARGE DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

INTRODUCTION

Compte tenu du rôle important que jouent les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la promotion du développement, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) tel que souligné par le SMSI et la réunion d'Accra, il conviendrait d'harmoniser toutes les initiatives précédentes au cours de la phase préparatoire au SMSI et il serait nécessaire que l'Union africaine joue le rôle politique qui lui revient sur le continent. C'est pourquoi, la Commission dans son rapport sur les résultats du SMSI de Tunis et le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir à Khartoum (PARAES) soumis au Conseil exécutif le 16 janvier 2006 a recommandé l'institutionnalisation d'une Conférence ministérielle sur les TIC.

Le Conseil exécutif par la décision EX.CL/238 (VIII) a autorisé la Commission de l'Union africaine à « convoquer une Conférence des Ministres des TIC avec la participation des Communautés économiques régionales et autres partenaires pour élaborer un cadre de mise en œuvre des décisions du SMSI et du Programme du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (PARAES) ».

Conformément à cette décision, la Commission de l'Union africaine a convoqué la présente Conférence des Ministres en charge des TIC en Afrique les 19 et 20 avril 2006, qui est la première Conférence ministérielle sur les TIC de l'Union africaine.

REMARQUES

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les discours de S.E.M. Tarek Kamel, Ministre des technologies des communications et de l'information de la République arabe d'Egypte, de S.E. Prof Essayed, Commissaire de l'Union africaine en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie et de S.E.M Albert Kan-Dapaah en sa qualité de Président du Comité ministériel africains lors du SMS.

Dans leurs discours, ils ont mis l'accent sur la nécessité d'assurer l'équilibre nécessaire et une convergence de plusieurs facteurs et composantes. Ils ont réitéré la nécessité de renforcer davantage la coopération et l'intégration pour réduire le fossé numérique ainsi que la nécessité de mettre en place des mécanismes qui permettront à l'Afrique de tirer parti au maximum de la révolution technologie des TIC.

Ils ont par ailleurs noté que la Conférence ministérielle proposée donnera l'orientation politique et une valeur ajoutée aux activités liées aux TIC, en particulier la mobilisation de l'opinion publique en Afrique pour le débat sur l'agenda du SMSI.

Le Bureau suivant a été élu à l'issue des consultations :

Président :	Egypte
1 ^{er} Vice-Président :	Gambie
2 ^{ème} Vice-Président :	Kenya
3 ^{ème} Vice-Président :	Afrique du Sud
Rapporteur :	Burundi

Observations

La réunion des experts a examiné les points suivants et soumis, pour examen, une recommandation à la session ministérielle :

1. Structure proposée pour la Conférence des Ministres des TIC
2. Mise en œuvre du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (PARAES)
3. Semaine africaine des TIC
4. Réseau panafricain de services en ligne

La Conférence des Ministres africains sur les technologies de l'information et de la communication a adopté la structure proposée comme base du fonctionnement de la Conférence des Ministres africains sur les technologies de l'information et de la communication, et de ses comités connexes, ainsi que la Déclaration du Caire. Elle a recommandé en outre lesdits documents à la Conférence de l'Union africaine pour examen et approbation.

Il a été décidé que la date et le lieu de la prochaine Conférence des Ministres africains des TIC ainsi que des réunions du Bureau et du Comité directeur seront fixés et communiqués par la Commission de l'Union africaine.

EX.CL/261 (IX)
Annexe 1

**RAPPORT DE LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UA
DES MINISTRES EN CHARGE DES TIC**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

CONFERENCE DES MINISTRES
DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)
PREMIERE SESSION ORDINAIRE
20 AVRIL 2006
LE CAIRE (EGYPTE)

AU/MIN/ICT/Rapt/Rpt (I)

RAPPORT DE LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UA
DES MINISTRES EN CHARGE DES TIC

RAPPORT DE LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UA DES MINISTRES EN CHARGE DES TIC

I. INTRODUCTION

1. La Conférence des Ministres africains en charge des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), s'est tenue le 20 avril 2006 à l'hôtel CONRAD au Caire (Egypte).

II. PARTICIPATION

2. La liste des participants à la Conférence figure **en Annexe**.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

DISCOURS D'OUVERTURE PAR S.E. DR. TAREK KAMEL, MINISTRE DES TECHNOLOGIES, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE

3. La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours d'ouverture de S.E. TAREK, Ministre de la Communication et des technologies de l'information de la République Arabe d'Egypte et l'allocution de S.E. Prof. Nadia ESSAYED, Commissaire de l'Union africaine en Charge des Ressources humaines, des Sciences et de la Technologie.

4. Dans son allocution, S.E. Tarek Kamel a souhaité la bienvenue aux participants et un bon séjour en Egypte. Il a ensuite souligné que l'Afrique a achevé le processus de préparation et de participation au Sommet mondial sur la Société de l'Information et s'appête à lancer un autre processus qui consiste à s'engager effectivement à développer la Société de l'Information.

5. Il a fait observer que construire la Société de l'Information requiert un équilibre et une convergence réaliste de plusieurs facteurs et composantes. C'est pourquoi, les actions aux niveaux national et régional doivent prendre en compte la nécessité pour l'Afrique de déployer des efforts dans plusieurs domaines pour réaliser les objectifs internationaux de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

6. Le Ministre a exprimé sa gratitude aux Etats africains et aux différents acteurs qui ont joué un important rôle dans l'accomplissement des différentes étapes et des activités relatives aux TIC en Afrique, notamment la préparation du SMSI. Il a indiqué qu'un des objectifs importants à poursuivre est de mettre en place un cadre viable pour une coopération et une interaction étroites de tous les acteurs.

7. Les pays africains doivent intensifier leur capacité à utiliser les TIC pour le Développement. A ce titre, la présente Conférence doit adopter un cadre structuré pour le dialogue et la coordination de politiques africaines favorisant la coopération et l'intégration du continent. S.E. Tarek Kamel a par

conséquent proposé des domaines sur lesquels les Ministres africains doivent focaliser leur attention.

8. Enfin, il a souligné qu'en conformité avec les engagements pris pour accélérer le développement des TIC, l'Egypte a mis en place un programme de formation de leadership pour le développement des TIC.

DISCOURS PAR LE PROFESSEUR NAGIA ESSAYED, COMMISSAIRE DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

9. Le Professeur Essayed a tout d'abord exprimé, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, ses sincères remerciements et sa gratitude aux dirigeants, au gouvernement et au peuple de la République Arabe d'Egypte pour leur geste aimable d'abriter la première session de la Conférence des Ministres africains des TIC. Elle a ensuite remercié les délégués pour leur participation massive à cette importante réunion. Réitérant la nécessité de la coopération et l'intégration afin de réduire le fossé numérique, elle a préconisé la mise en place des mécanismes qui permettront à l'Afrique de mettre pleinement à profit la révolution technologique des TIC. Elle a exprimé l'espoir que la présente Conférence créera les structures organisationnelles qui aboutiront à la création de mécanismes adéquats pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des initiatives africaines dans le domaine des TIC. Elle a invité les participants à faire de la présente Conférence un point de départ dans l'édification de la Société de l'information et à produire des résultats positifs qui répondront aux aspirations des populations africaines et les mettront sur la voie du développement et du progrès pour le continent.

DISCOURS PAR S.E ALBERT KAN-APA AH, MP, MINISTRE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION DE LA REPUBLIQUE DU GHANA

10. Le Ministre du Ghana a exprimé sa gratitude à S.E le Président et au peuple de l'Egypte pour la généreuse hospitalité accordée à toutes les délégations. Il a réitéré que la mise en place du comité ministériel sur les TIC aurait dû intervenir depuis longtemps. En effet, la structure a existé dans le passé sous la forme de l'Union africaine des télécommunications (UAT) et était connue sous le nom de comité ministériel de contrôle. Il a indiqué que la Conférence donnera une orientation politique aux activités dans le domaine des TIC et apportera une valeur ajoutée, en particulier dans la mobilisation de l'opinion africaine pour le débat mondial sur l'agenda du SMSI. Il a invité les participants à continuer à reconnaître le PARAES qui a été adopté par tous les Etats membres en tant que cadre englobant les actions décidées par le SMSI.

III ELECTION DU BUREAU

11. Le Bureau suivant a été élu à la suite des consultations.

- Président: Egypte

- 1^{er} Vice-Président: Gambie
- 2^{ème} Vice-Président: Kenya
- 3^{ème} Vice-Président: Afrique du Sud
- Rapporteur: Burundi

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12. L'ordre du jour a été adopté, tel qu'il a été proposé.

V. ORGANISATION DES TRAVAUX

13. Ce point a été adopté, tel qu'il a été proposé

VI. Point 6 de l'ordre du jour: **Présentation et examen du rapport des experts- Doc. AU.EXP.ICT.RPT(I)**

14. Le rapport a été présenté par la Présidente de la réunion des experts, Mme Ghada Howaidy, Directrice des relations internationales au Ministère de la communication et des technologies de l'information de l'Egypte.

OBSERVATIONS

15. Lors des discussions sur le rapport des experts et sur la structure proposée, les observations suivantes ont été formulées :

- Le nom de la réunion doit être «Conférence ministérielle sur les technologies des Télécommunications, de l'Information et de la Communication »;
- Il convient de clarifier les aspects liés au financement de la structure proposée, étant donné que la Commission africaine risque de ne pas avoir la capacité et les ressources nécessaires pour la financer.
- Compte tenu de l'évolution rapide des TIC, il a été estimé que la périodicité des réunions de la Conférence ministérielle (2 ans), telle que proposée n'était pas réaliste. Il a donc été proposé que la Conférence ministérielle se tienne une fois par an.
- Les télécommunications ne sont pas assez couvertes par la structure proposée et le nom de la Conférence ministérielle doit être modifié pour y inclure les télécommunications ;
- La convergence en matière de technologie est une question qui doit être traitée et développée à tous les niveaux du gouvernement;
- Il faudrait disposer d'un point focal pour traiter de toutes les questions technologiques au sein de nos structures gouvernementales.

ECLAIRCISSEMENTS DE L'UA

16. En réponse à certaines questions soulevées au cours des discussions, l'UA a fourni les éclaircissements suivants:

- La Conférence ministérielle africaine des TIC proposée sera un programme de l'UA, doté des crédits budgétaires nécessaires comme les autres programmes de l'UA;
- De nombreux partenaires au développement seront prêts à financer une telle initiative;
- La structure proposée, tel qu'indiqué dans le rapport des experts, prévoit autant de réunions extraordinaires que nécessaire;
- Concernant le rôle du NEPAD, tel qu'indiqué dans le rapport des experts, l'UA a indiqué que le NEPAD est un programme de l'UA. Toutefois l'UA et le NEPAD s'emploient à créer des synergies entre leurs divers programmes.

17. Au terme des délibérations, la réunion est convenue d'adopter **le nom de "Conférence ministérielle sur la communication et les technologies de l'information»** pour la Conférence et les structures subséquentes. Les questions de télécommunication seront de ce fait incorporées dans la structure. En outre, la Conférence se tiendra chaque année.

VII. Point 7 de l'Ordre du jour: Examen et adoption du projet de Déclaration du Caire – Doc. AU/EXP/ICT/2 (I)

18. Le projet de déclaration a été présenté par le Directeur du département des ressources humaines, de la science et de la technologie de la Commission de l'Union africaine. Les discussions sur le projet de déclaration ont été reportées à la séance de l'après-midi. Toutefois les délégués ont été priés de soumettre leurs amendements à la Commission de l'Union africaine.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine Conférence

19. En l'absence d'offres pour abriter la prochaine réunion, il a été convenu que la date et le lieu de la prochaine réunion de la Conférence ministérielle sur la communication et les technologies de l'information, y compris les réunions du Bureau et du Comité directeur seront arrêtés et communiqués par la Commission de l'Union africaine.

RECOMMANDATIONS

20. La Conférence ministérielle sur la communication et les technologies de l'information adopte le nom «La Conférence ministérielle sur la

communication et les technologies de l'information» et adopte la structure proposée par la Commission de l'Union africaine.

21. La Conférence ministérielle sur les technologies de l'information et de la communication se réunira chaque année.

22. La république arabe d'Egypte a proposé de créer **un e-forum pour les ministres africains en charge de la communication et des technologies de l'information**». Tout en étant d'accord que la Conférence ministérielle se tiende une fois par an, l'Egypte a proposé également que les réunions incluent des séances consacrées à l'examen **de questions thématiques**.

23. La réunion est convenue qu'en élisant les nouveaux membres de la structure proposée, un membre du **Bureau ministériel sortant et un membre du Bureau sortant du Comité directeur soient inclus dans le nouveau bureau en qualité de membres ex-officio**.

24. Les Etats membres ont été instamment priés d'apporter leur soutien au Fonds de solidarité numérique (FSN) et de tirer profit de ce Fonds lors de la mise en œuvre du projet PARAES.

Discours de clôture

25. Le Ministre des communications de la République d'Afrique du Sud de Dr. I. Matsepe-Casaburri, au nom des Ministres et des délégués présents à la Conférence, a exprimé ses remerciements et sa gratitude à S.E. le Président de la République Arabe d'Egypte ainsi qu'au Premier Ministre Nazif pour leur leadership éclairé dans le secteur des TIC. Elle a en outre félicité l'Egypte pour avoir su, à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, préserver le patrimoine historique, naturel et culturel.

26. Elle a reconnu et salué les contributions de l'Union africaine et d'autres institutions, telles que la CEA et l'UAT ainsi que leur patience et leurs efforts pour maintenir l'unité de l'Afrique dans le domaine des TIC. En cette ère de convergence, a-t-elle poursuivi, le défi est d'assurer la transformation des institutions techniques spécialisées en de nouvelles structures, le cas échéant.

27. Le Président de la Conférence ministérielle sur les TIC, S.E. Tarek Kamel Ministre de la communication et des technologies de l'Information de la République Arabe d'Egypte a remercié les délégués et les Ministres pour leurs efforts et pour les débats positifs qui ont abouti à l'adoption de la Déclaration du Caire.

28. Il a exprimé l'espoir que la Déclaration du Caire sera approuvée par la Conférence de chefs d'Etat et de Gouvernements de l'Union africaine lors de sa prochaine session qui se tiendra en Gambie.

EX.CL/261 (IX)
Annexe II

**DECLARATION DE LA PREMIERE CONFERENCE DE L'UA
DES MINISTRES EN CHARGE DES TIC**

*Adopté le 20 avril 2006
Le Caire (République arabe d'Egypte)*

**DECLARATION DE LA PREMIERE CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'UNION
AFRICAINNE SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

**ADOPTÉE LE 20 AVRIL 2006
AU CAIRE (REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE)**

NOUS, Ministres en charge des technologies de l'information et de la communication des pays africains, réunis en notre conférence inaugurale dans le cadre de l'Union africaine, du 18 au 20 avril 2006, au Caire, République arabe d'Egypte,

Rappelant l'article 3 de l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA) qui encourage l'adoption de positions africaines communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses populations ainsi que sur le développement durable, à tous les niveaux ;

Rappelant en outre les décisions adoptées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine lors du Sommet de 2002 tenu à Durban, et relatives à l'adoption du NEPAD en tant que programme de l'UA, y compris le programme TIC du NEPAD;

Prenant note de la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec. 238 (VIII), telle qu'approuvée par la Conférence de l'Union et relative au rapport sur les résultats de la phase de Tunis du SMSI, y compris le PARAES;

Conscients que d'autres nouvelles initiatives africaines peuvent être lancées, y compris celles résultant de la mise en œuvre de l'Agenda de Tunis du SMSI;

Encouragés par l'engagement solennel contenu dans la décision du Conseil exécutif Ex.CL/Dec.258 (VIII) adoptée lors de sa 8^e session ordinaire tenue à Khartoum, du 16 au 24 janvier 2006 et entérinée par la suite par la Conférence de l'Union, demandant à la Commission de l'Union africaine de convoquer une réunion des Ministres africains des technologies de l'information et de la communication;

Tenant compte du fait que la réalisation des objectifs de l'Union africaine ainsi que ceux des initiatives d'appui, tels que les Objectifs du millénaire pour le développement, le plan d'action du Sommet mondial sur le développement durable bénéficie d'une attention considérable de la part des dirigeants africains et des partenaires au développement de l'Afrique ;

Considérant que l'édification de la Société de l'information et du savoir est un moteur du développement économique et social, tel que reconnu par le Sommet mondial sur la Société de l'information;

Ayant à l'esprit nos initiatives passées concernant les questions liées au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) au niveau continental;

Convaincus que les innovations technologiques dans les domaines de l'information et de la communication sont des facteurs essentiels de la croissance économique et du développement durable ;

Reconnaissant que la capacité de nos pays à créer, à diffuser et à utiliser les TIC est un élément déterminant de notre capacité à tirer profit du commerce international, à être réellement compétitifs dans l'économie mondiale et à améliorer la qualité de vie de nos populations ;

Tenant compte du fait que le fossé entre les pays pauvres et les pays riches en termes de revenu réel et de pauvreté en matière d'informations s'explique en grande partie par les disparités qui existent entre eux dans l'acquisition, l'accumulation et l'utilisation des TIC ;

Résolus à relever avec succès les défis de la mise en œuvre et du suivi des décisions internationales et continentales dans le domaine des TIC ;

Guidés par les délibérations et les résultats de la présente conférence ministérielle tenue du 18 au 20 avril 2006 au Caire, République arabe d'Égypte ;

EN CONSEQUENCE, Nous:

1. **Réaffirmons** la nécessité de faire des TIC des instruments prioritaires de développement économique et social au niveau le plus élevé de nos gouvernements ;
2. **Soulignons** la nécessité d'adopter des politiques et des stratégies dans le domaine des TIC, favorisant le développement durable et l'éradication de la pauvreté ;
3. **Nous engageons** à entreprendre la mise en œuvre du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (PARAES), telle qu'autorisée par les chefs d'Etat et de gouvernement;
4. **INVITONS** les Etats membres à contribuer financièrement au Fonds de solidarité numérique et à utiliser pleinement le Fonds pour réduire la fracture numérique dans nos pays ;
5. **Nous engageons** également à trouver les voies et moyens de renforcer individuellement et collectivement les systèmes d'innovations des technologies de l'information et de la communication dans nos pays afin de réaliser le développement durable et l'intégration dans l'économie mondiale ;
6. **Appuyons** la création et la promotion d'un environnement propice, aux niveaux national et régional sur le continent, y compris la mise en place de cadres juridiques et réglementaires nécessaires à la promotion des CIT et des investissements dans ce secteur;

7. **Nous engageons** à améliorer la coopération bilatérale et multilatérale en matière de développement et d'application des TIC ;
8. **Nous engageons** également à forger un consensus continental et à adopter des stratégies afin de répondre aux préoccupations suscitées par la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
9. **Réaffirmons** notre engagement à promouvoir dans nos pays les TIC et leur application, en particulier l'e-éducation, l'e-médecine, l'e-commerce et l'e-gouvernement ;
10. **Reconnaissons** avec fierté l'importante somme de connaissances indigènes et la richesse et la diversité des cultures et des technologies accumulées pendant des millénaires sur notre continent et décidons de promouvoir, de protéger et de développer ces connaissances et technologies en tant qu'éléments essentiels des TIC et des systèmes d'innovation ;
11. **Réaffirmons** notre engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour accroître les dépenses publiques consacrées au développement des TIC ;
12. **Encourageons** la création de réseaux de centres d'excellence dans les TIC dans le cadre de l'Union africaine;
13. **Appuyons** l'élaboration et l'adoption d'un ensemble d'indicateurs communs pour évaluer l'état du processus de mise en place de nos systèmes d'innovation nationaux et régionaux ;
14. **Encourageons** la mise en place de programmes nationaux et régionaux pour sensibiliser davantage le public sur les TIC et leur rôle dans le développement ;
15. **Décidons** d'établir et de développer des systèmes d'informations juridiques, en exploitant les potentialités des TIC, en vue de renforcer l'accès et la diffusion de telles informations à toutes les parties prenantes concernant leurs droits et obligations;
16. **Décidons** d'assurer la coordination des questions liées aux TIC par les différents secteurs du gouvernement et promouvoir le dialogue entre les parties prenantes dans la communauté des TIC ;
17. **Nous engageons** à formuler des politiques et à allouer des ressources pour promouvoir l'utilisation et la protection des langues et du contenu local dans le cyberspace;

- 18. Nous recommandons** l'institutionnalisation de la Conférence des ministres en charge des TIC en tant qu'organe de formulation des politiques et de gouvernance globale de ces technologies dans le cadre de l'Union africaine.

LA CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE sur les TIC adopte les grandes lignes de la structure proposée en tant que base pour le fonctionnement de la Conférence des ministres africains des TIC et de ses comités;

LA CONFERENCE RECOMMANDE EN OUTRE la présente Déclaration à la Conférence de l'Union africaine pour examen et approbation.

Fait au Caire, République arabe d'Egypte
Ce 20^{ème} jour d'avril 2006

2006

Rapport de la Conference des Ministres en Charge des Technologies de l'Information et de la Communication

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3446>

Downloaded from African Union Common Repository